

TARIFS 2023-2024

Le Lycée Privé Saint Joseph est un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat. Comme tel, l'Etat participe aux dépenses pédagogiques et paie les enseignants. En revanche, les frais relatifs aux constructions, entretien, aménagements, restent à la charge des familles : c'est ce qu'on appelle la contribution scolaire.

Pour les classes de **3ème PMET, 2nde à la terminale** la contribution mensuelle est de 80,56 euros (9 mensualités + acompte de 150 euros à l'inscription)

Pour les classes de **B.T.S (Enseignement Supérieur)** la contribution mensuelle est 136,66 euros (9 mensualités + acompte de 200 euros à l'inscription)

Pour la formation de **préparation aux concours aux Métiers de la Sécurité Intérieure** la contribution mensuelle est de 223 euros (5 mensualités d'octobre à février + acompte de 315 euros)

Réduction de la contribution : des réductions peuvent être accordées sur la base de la fiche d'imposition du foyer.

BOURSES

En sa qualité d'établissement scolaire associé à l'état, le Lycée Saint Joseph accueille de nombreux élèves boursiers.

- Bourses de **Lycée** : de 459 euros à 972 euros (demande à faire en classe de 3ème auprès du collège d'origine)
- Bourses **Enseignement Supérieur** : de 1 032 euros à 5 679 euros (demande à faire sur le site internet du CROUS de Lille)

CARTE GENERATION HDF

La « **Carte Génération Haut-de-France** » est attribuée à tous les lycéens jusqu'au BAC.

Montant de 100 € pour la 1^{ère} année et de 55 € pour la 2^{ème} et 3^{ème} année.

La demande est à effectuer en ligne sur le site des Hauts- de-France.

RESTAURATION

A partir de 2,40 euros (plat principal)

Formule Self ou Snack

Retrouvez l'ensemble des formules sur le site internet dans la rubrique RESTAURATION